

# Règlement Course Nature

L'association BETHENVILLE A TOUTES JAMBES 51490 BETHENVILLE organise le dimanche 10 mai 2020 une course nature et randonnée.

## Parcours

Deux parcours sont proposés :

- Un 8,7 km avec 40m de dénivelé
- Un 18,5 km avec 120m de dénivelé

Les deux épreuves ont lieu essentiellement sur des chemins champêtres en bordure de bois (possibilité de chemins gras en fonction de la météo), elles seront balisées et chronométrées.

Le départ commun est donné à 09H30 rue de la chapelle à BETHENVILLE (51) et le temps est limité à 2h30.

## Conditions d'inscription

Pour les non licenciés, un certificat médical de moins d'un an (ou sa photocopie) précisant la mention de non-contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition devra être fourni. Pour les licenciés FFA : photocopie de la licence en cours de validité.

Le 8 km est ouvert aux coureurs nés en 2004 et avant. (à partir de cadet)

Le 18 km est ouvert aux coureurs nés en 2002 et avant. (à partir de junior)

Les inscriptions se font UNIQUEMENT sur le site [www.ledossard.com](http://www.ledossard.com) ou sur place avec une majoration le jour de l'épreuve.

Seuls les dossiers complets (bulletin, règlement et certificat médical) seront pris en compte et validés.

Possibilité d'inscription (dans la limite des places disponibles, 400 personnes sur les deux parcours) le matin de la course, sur place dès 8h00.

Tarif jusqu'au 07 mai 2020 : 10 euros pour le 8km et 12 euros pour le 18km

Tarif sur place : 15 €

La validation du bulletin d'inscription par un responsable légal donne autorisation parentale pour les mineurs.

## Ravitaillements

Des ravitaillements en eau sont prévus sur les parcours et un plus complet à l'arrivée : un sur le 8km au 4,4km et 2 sur le 18km au 4,3km et 12,5km.

Pour le plus grand parcours, nous vous conseillons de partir avec une réserve d'eau.

## **Dossards et récompenses**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Des récompenses aux premiers de chaque catégorie seront remises à l'issue de la course à partir de 12h00 à la salle des fêtes de BETHENVILLE. (présence OBLIGATOIRE)

Un lot souvenir sera remis à chaque participant.

## **Randonnée**

Le départ aura lieu en commun à 9h20 et l'itinéraire empruntera le parcours du 8 km en sens inverse.

Les inscriptions se font sur place au tarif de 5 euros (gratuit pour les moins de 12 ans). L'inscription est possible également sur le site [www.ledossard.com](http://www.ledossard.com).

Les marcheurs auront accès aux ravitaillements sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée.

## **Animation Enfants**

L'animation enfants est ouverte aux jeunes nés entre 2013 et 2005. Il s'agit d'un footing accompagné de 1500m sans chrono ni classement, avec ravitaillement et récompense pour tous à l'arrivée.

Le nombre de participants maximum est de 100 enfants. Une préinscription est possible sur le site [www.ledossard.com](http://www.ledossard.com).

Le départ aura lieu à 11h30 rue de la chapelle à BETHENVILLE (51).

L'inscription se fait sur place au tarif de 5 euros.

L'ensemble des bénéfices de cette animation sera reversé.

## **Modifications**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, l'heure du départ, d'arrêter l'épreuve en cours ou de l'annuler, notamment en cas de mauvaises conditions météo.

En cas d'annulation uniquement, aucun remboursement ne sera fait mais les inscriptions seront valables pour l'édition suivante.

## **Droit à l'image**

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

Tout participant peut demander qu'il ne soit pas fait mention de son nom dans les résultats paraissant sur les sites Internet de l'organisation ni sur ceux des ses éventuels prestataires, partenaires ou sur le site de la FFA.

## **Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite auprès de la société MAAF.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence et les non licenciés doivent s'assurer individuellement.

## **Sécurité**

Les secours seront assurés par l'unité Départementale d'Intervention de l'Ordre de Malte de la Marne - UDIOM 51.

## **Environnement**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur le parcours, sous peine de disqualification immédiate. Il est obligatoire de suivre les chemins balisés et de ne pas s'en écarter afin d'éviter toute érosion du sol et toute destruction de la végétation et des cultures.

Des poubelles seront mises à disposition aux points de ravitaillement.